

**CNP ASSURANCES**  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES ACTIONNAIRES  
DU 25 AVRIL 2013 À 14H30  
PALAIS DES CONGRÈS  
2 PLACE DE LA PORTE MAILLOT  
75017 PARIS



GUIDE DE  
**L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



L'assureur de toute une vie

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>1</b>
<b>INSTANCES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AU 31.12.2012</b>	<b>2</b>
<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE</b>	<b>4</b>
<b>FAITS MARQUANTS 2012</b>	<b>5</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS</b>	<b>8</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION</b>	<b>9</b>
<b>PROJETS DE RÉOLUTION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES</b>	<b>11</b>
<b>NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>16</b>
<b>MODALITÉS PRATIQUES</b>	<b>21</b>
<b>FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE</b>	<b>22</b>
<b>DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS</b>	<b>24</b>
<b>PUBLICATIONS 2012</b>	<b>25</b>

Les informations contenues dans le présent document sont disponibles sur les sites :

[www.cnp-finances.fr](http://www.cnp-finances.fr)

[www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

Avril 2013/CNP Assurances - Direction juridique corporate - Réf. CNP/2013/001/GJ1

Conception et réalisation de la couverture :  Textuel La Mine - Crédits photos : © Ricky John Molloy / cultura / Corbis / T. Gogny-BPCE

Réalisation du document :  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



et



: ce papier est issu de forêts gérées durablement et de source contrôlée.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de CNP Assurances se tiendra le **25 avril 2013, à 14 h 30**, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot à Paris XVII<sup>e</sup>.

Au-delà de l'exercice traditionnel de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2012 et de la fixation du montant du dividende, l'ordre du jour de cette assemblée générale concerne notamment :

- l'option pour le versement de ce dividende en numéraire ou en actions de la Société, au choix de chaque actionnaire ;
- la nomination de M. Frédéric Lavenir en qualité d'administrateur pour une durée identique à celle de son mandat de directeur général de CNP Assurances ;
- la ratification des nominations d'une administratrice et d'un administrateur.

Il a semblé utile à votre conseil d'administration de proposer également, deux résolutions à caractère extraordinaire, l'une ayant pour objet de donner délégation de compétence au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'autre étant relative à une délégation de compétence permettant au conseil d'administration d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

Cette rencontre sera pour Frédéric Lavenir et moi-même, un moment privilégié pour dialoguer avec vous et répondre à toutes les questions que vous vous poseriez sur les activités et la stratégie du Groupe tant en France qu'à l'international.

En attendant ce rendez-vous, je vous laisse prendre connaissance de ce guide qui comporte les résolutions soumises à votre vote ainsi que toutes les informations pratiques de nature à faciliter votre participation à notre assemblée générale.

**Jean-Paul FAUGÈRE**

# INSTANCES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AU 31.12.2012



**JEAN-PAUL FAUGÈRE**

Président du conseil d'administration

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ADMINISTRATEURS

- Jean-Paul Faugère\*, président
- Caisse des dépôts et consignations, représentée par Antoine Gosset-Grainville
- Michel Bouvard
- Virginie Chapron du Jeu
- Anne-Sophie Grave\*\*
- André Laurent Michelson
- Franck Silvent
- Sopassure, représentée par Marc-André Feffer
- Jean-Paul Bailly
- Jean-Yves Forel\*\*
- François Pérol
- Philippe Wahl
- L'État, représenté par Ramon Fernandez
- Philippe Baumlin
- Marcia Campbell\*
- Stéphane Pallez\*
- Henri Proglio\*

### CENSEURS

- Pierre Garcin
- Jacques Hornez
- Alain Quinet

### REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

- Valérie Baron-Loison
- Patrick Berthelot
- Pascal Oliveau
- Nadia Remadna

### SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Hugues de Vauplane

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

- PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Éric Dupont
- Mazars, représenté par Jean-Claude Pauly

\* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.

\*\* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013.



**FRÉDÉRIC LAVENIR**  
Directeur général

## LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

### LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

- Stéphane Pallez\*, présidente
- Philippe Baumlin
- Marcia Campbell\*
- Virginie Chapron du Jeu
- Jean-Yves Forel\*\*
- Philippe Wahl

### LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

- Henri Proglia\*, président
- Jean-Paul Bailly
- Jean-Paul Faugère\*
- Antoine Gosset-Grainville
- François Pérol

### LE COMITÉ STRATÉGIQUE

- Jean-Paul Faugère\*, président
- Marc-André Feffer
- Jean-Yves Forel\*\*
- Anne-Sophie Grave\*\*
- Antoine Gosset-Grainville
- Henri Proglia\*

\* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.

\*\* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013.

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Frédéric Lavenir, directeur général

### DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

- Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur de l'international et directeur du développement et des partenariats
- Antoine Lissowski, directeur financier

# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

## Ordre du jour à caractère ordinaire

**Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, rapport du président du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes**

- I – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2012
- II – Approbation des comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2012
- III – Affectation du résultat de l'exercice 2012 et fixation du dividende
- IV – Option pour le paiement du dividende en actions
- V – Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce
- VI – Nomination de M. Frédéric Lavenir en qualité d'administrateur
- VII – Ratification de la nomination de Mme Anne-Sophie Grave en qualité d'administratrice
- VIII – Ratification de la nomination de M. Jean-Yves Forel en qualité d'administrateur
- IX – Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société

## Ordre du jour à caractère extraordinaire

- X – Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de CNP Assurances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- XI – Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de Groupe dans la limite de 3 % du capital social

## Ordre du jour à caractère ordinaire

- XII – Pouvoirs pour formalités

# FAITS MARQUANTS 2012

## 1.1 Premier semestre

### ÉCHANGE DES TITRES DE DETTES SOUVERAINES GRECQUES

CNP Assurances a participé au programme d'échange des titres de dettes souveraines proposé par le ministère des Finances grec. En échange de chacun des titres détenus, le Groupe a reçu un panier de nouveaux titres de dettes grecques, des titres émis par l'EFSF (*European Financial Stability Facility*) et de warrants dont la rémunération est indexée sur la sur-performance de la croissance grecque par rapport à un objectif défini de PIB.

Les critères de décomptabilisation d'IAS 39 étant remplis, les anciens titres ont été décomptabilisés : l'opération d'échange a généré la comptabilisation d'une moins-value constatée en résultat pour un montant brut d'impôt de 125 M€ sur le premier trimestre 2012.

Au cours du deuxième trimestre 2012, le Groupe a cédé les nouveaux titres souverains grecs obtenus dans le cadre de l'échange, ce qui a généré une moins-value nette supplémentaire de 34,2 M€ dans les comptes consolidés.

### RÉORGANISATION DU GROUPE CAIXA SEGUROS AU BRÉSIL AUTOUR D'UNE NOUVELLE HOLDING

La réorganisation sociétaire du groupe CAIXA Seguros au Brésil a conduit à la constitution d'une nouvelle société holding. Cette évolution permet de séparer les filiales du Groupe relevant du secteur des assurances, placées sous une sous-holding spécialisée, de celles relevant d'autres secteurs d'activités.

Le groupe CAIXA Seguros a mené cette réorganisation de sa structure à la fois pour répondre à la demande du régulateur d'assurance mais aussi afin de se donner la possibilité de réaliser de nouveaux projets de développement.

En effet, la société de tête du groupe CAIXA Seguros était jusqu'à maintenant une compagnie d'assurance. Or, au regard de la législation brésilienne, une société d'assurance ne peut pas détenir de compagnie d'assurance non brésilienne ni de société dépendant d'autres régulateurs, régulateur bancaire pour le cas de la tontine (Caixa Concórcios) et régulateur de la santé pour la nouvelle activité santé (CAIXA Seguros Saúde). La nouvelle structure permet maintenant clairement la séparation des filiales relevant des différents régulateurs et la détention sous la holding des sociétés d'assurance étrangères.

Cette réorganisation sociétaire ne modifie ni l'équilibre économique du partenariat, ni le niveau de participation des deux actionnaires, qui reste à 52 % pour CNP Assurances et 48 % pour la CAIXA Econômica Federal.

### CRÉATION D'UNE HOLDING COMMUNE AVEC SWISS LIFE POUR DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE

CNP Assurances et Swiss Life ont annoncé le 11 juin 2012 la création du Groupe Assurance, holding regroupant leurs activités d'assistance, respectivement Filassistance International et Garantie Assistance. Cet ensemble donne naissance à un nouvel acteur de référence sur le marché de l'assistance aux personnes et à leurs biens.

La holding Groupe Assurance, détenue à hauteur de 66 % par CNP Assurances et de 34 % par Swiss Life, détient 100 % de Filassistance International et de Garantie Assistance.

Filassistance International est la filiale d'assistance de CNP Assurances, spécialisée notamment dans les services de proximité aux personnes. Créée il y a dix ans, elle propose ses prestations à plus de 5 millions de bénéficiaires dans tous les domaines de l'assistance, depuis les services les plus classiques (vie quotidienne, santé, obsèques...) aux plus innovants (dépendance, retraite, téléassistance...) pour lesquels Filassistance met en application son rôle de « facilitateur de vie ». Elle a réalisé un chiffre d'affaires en 2011 de 14 M€.

Garantie Assistance est la filiale d'assistance de Swiss Life en France, spécialisée notamment dans les services d'assistance automobile, habitation, santé et rapatriement sanitaire. Créée en 1978, elle compte 3 millions de bénéficiaires et a réalisé un chiffre d'affaires en 2011 de 20 M€.

Groupe Assurance, qui représente désormais 8 millions de clients, bénéficiera des savoir-faire complémentaires de Filassistance, spécialisée notamment dans les services de proximité à la personne y compris la dépendance, et de Garantie Assistance, particulièrement présente dans les domaines liés à la vie quotidienne (automobile, habitation, santé), les voyages et les déplacements.

Groupe Assurance proposera aux actionnaires et partenaires des prestations d'assistance innovantes pour accompagner les assurés face aux différents risques. Elle disposera d'une taille suffisante pour développer une offre de prestations d'assistance globale en matière de santé, prévoyance, dépendance, automobile et habitation.

Le secteur de l'assistance est devenu un service clé au cœur de la relation client et de la fidélisation : l'assistance, désormais totalement intégrée, va au-delà d'une simple prestation complémentaire du contrat d'assurance.

Cette conception du métier permet d'accompagner le client à toutes les étapes de la vie de son contrat, avec une offre combinant prestations financières, information, prévention, assistance et services en nature.

## RÉCOMPENSE POUR SÉRÉNIA ASSURANCE DÉCÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le dernier né des contrats d'assurance décès de La Banque Postale a reçu l'Actif d'Argent de l'Innovation au Grand prix des Actifs du Patrimoine 2012.

Après un premier Label d'Excellence décerné en début d'année par le magazine « Les Dossiers de l'Épargne », Sérénia, l'assurance décès nouvelle génération de La Banque Postale Prévoyance, a été primé par les Actifs du Patrimoine 2012.

Lancé en 2011, Sérénia a été conçu pour répondre aux attentes de la clientèle en matière de protection de la famille et du patrimoine pour faire face aux conséquences d'un décès, d'une invalidité grave ou d'une maladie.

Ce contrat permet de souscrire un capital pouvant aller jusqu'au montant élevé de 3 M€ en cas de décès ou d'invalidité grave. Sérénia est un des rares contrats du marché à offrir la garantie maladie redoutée à tous les assurés en inclusion dans le contrat et non en option.

## 1.2 Deuxième semestre

### CRÉATION DU GIE CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Dans le cadre du projet d'évolution du GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Informatique CDC, lié aux exigences du code des marchés publics, un nouveau GIE CNP Technologies de l'information a été créé. Il regroupe les informaticiens responsables de la maîtrise d'œuvre de CNP Assurances jusque-là collaborateurs de l'établissement GIP du GIE Informatique CDC.

### SUCCÈS DU PAIEMENT DU DIVIDENDE 2011 EN ACTIONS

L'assemblée générale annuelle du 29 juin 2012 a proposé aux actionnaires la possibilité de percevoir le dividende soit en numéraire soit en actions ordinaires nouvelles.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de référence (la Caisse des Dépôts, Sopassure et l'État) : 86,2 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération s'est traduite par la création de 49 348 883 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 8,31 %. Leur livraison et admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris sont intervenues à compter du 24 juillet 2012.

À l'issue de cette opération, le capital social est composé de 643 500 175 actions de 1 € de nominal.

### SUCCÈS D'UNE ÉMISSION DE DETTE SUBORDONNÉE PERPÉTUELLE

CNP Assurances a placé une dette subordonnée perpétuelle d'un montant de 500 M USD, principalement auprès d'investisseurs asiatiques.

L'opération a été lancée à la suite des retours positifs d'un *road show* effectué en Asie. Le carnet d'ordre a atteint 10 Md€, réparti sur 160 investisseurs. L'offre a ainsi été sursouscrite 20 fois.

Cette émission a rencontré un grand succès auprès des investisseurs asiatiques et témoigne de la confiance des marchés obligataires dans la signature CNP Assurances. Cette première émission du Groupe en dollars américains, qui s'ajoute aux opérations en euros et livres sterling menées l'année dernière, ouvre un marché de financement supplémentaire pour CNP Assurances. Les fonds levés permettront d'accompagner le Groupe dans son développement.

Les obligations porteront intérêt au taux fixe de 7,5 % jusqu'en 2018, puis au taux fixe révisé tous les 6 ans et calculé sur la base des taux d'intérêt « *mid swap* » 6 ans en dollars.

La notation attendue des obligations est de A- pour l'agence Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés.

Les titres émis sont inclus dans les capitaux propres, ainsi que dans le calcul du capital économique selon Standard & Poor's, dans les limites admissibles.

## POLITIQUE FINANCIÈRE DE RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX DETTES SOUVERAINES DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES

Afin de diminuer le risque de crédit des portefeuilles d'investissement adossant les contrats d'assurance français et italiens, le groupe CNP Assurances a mis en œuvre une politique active de réduction de son exposition aux dettes souveraines italienne, espagnole, grecque, portugaise et irlandaise.

Par rapport à la situation au 31 décembre 2011, les ventes effectuées ainsi que la suspension des nouveaux investissements ont contribué à une baisse significative de l'encours des emprunts d'État italiens (- 3,1 Md€ de l'exposition en prix de revient), espagnols (- 2 Md€), grecs (- 0,6 Md€), portugais (- 1,1 Md€) et irlandais (- 1,2 Md€).

Les moins-values dégagées par ces ventes ont été compensées par des plus-values issues de ventes de dettes souveraines d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche.

## STANDARD & POOR'S MAINTIENT LA NOTATION DE CNP ASSURANCES

À l'occasion de sa revue annuelle, Standard & Poor's a décidé de maintenir la notation de CNP Assurances, qui reste donc inchangée au niveau A+, assortie d'une perspective négative.

Cette décision a été motivée par la reconnaissance des efforts menés depuis un an pour défendre la solvabilité du Groupe, et sa notation.

Parmi les actions menées, Standard & Poor's a reconnu l'efficacité du paiement du dividende en actions, des opérations de réduction de risque à l'actif du bilan et de la flexibilité financière de CNP Assurances démontrée par le

succès de l'émission récente de titres subordonnés sur les marchés asiatiques. Le maintien de la perspective négative illustre toujours les craintes de l'agence liées à l'environnement économique, qui affecte tous les assureurs.

Le maintien de la notation de CNP Assurances par Standard & Poor's constitue un élément positif dans un contexte où de nombreuses institutions financières et des souverains ont vu leur notation récemment dégradée.

## TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL DE LA FILIALE ITALIENNE

Le Groupe a apprécié la valeur de sa filiale italienne – CNP UniCredit Vita (CUV) – et du *goodwill* résiduel attaché (170 M€) à l'aune de son environnement économique et de la volatilité des taux d'intérêt et du marché de l'assurance italien. Les prévisions pour l'économie italienne en 2013 sont revues à la baisse et prévoient désormais une contraction significative du produit intérieur brut, contraction qui appellera de nouvelles mesures budgétaires pour tenir les objectifs de maîtrise du déficit des finances publiques, dans un contexte d'incertitude politique avec les élections à venir.

À ces perspectives économiques maussades, s'ajoutent les exigences découlant de Bâle 3, se traduisant par une priorité des banques en faveur des produits d'épargne bilantiels.

Au regard des baisses marquées du marché de la bancassurance vie ces dernières années (- 17 % en 2011 et - 16 % en 2012 - données fin novembre -), le Groupe a considéré qu'il était préférable de prendre des hypothèses prudentes pour la projection des flux futurs de CNP UniCredit Vita, notamment en intégrant une prime de risque exceptionnelle (+ 500 points de base). Cette valorisation conduit à constater une dépréciation de 170 M€ de CNP UniCredit Vita, soit la totalité du *goodwill* existant.

## 1.3 Événements post-clôture

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

### CALENDRIER FINANCIER 2013

- Chiffre d'affaires et résultat au 31 décembre 2012 : vendredi 22 février 2013 à 7h30
- **Assemblée générale des actionnaires : jeudi 25 avril à 14h30**
- Chiffre d'affaires et indicateurs de résultat du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : jeudi 16 mai 2013 à 7h30
- Chiffre d'affaires et résultat au 30 juin 2013 : vendredi 26 juillet 2013 à 7h30
- Chiffre d'affaires et indicateurs de résultat des 9 mois 2013 : jeudi 7 novembre 2013 à 7h30

# RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS

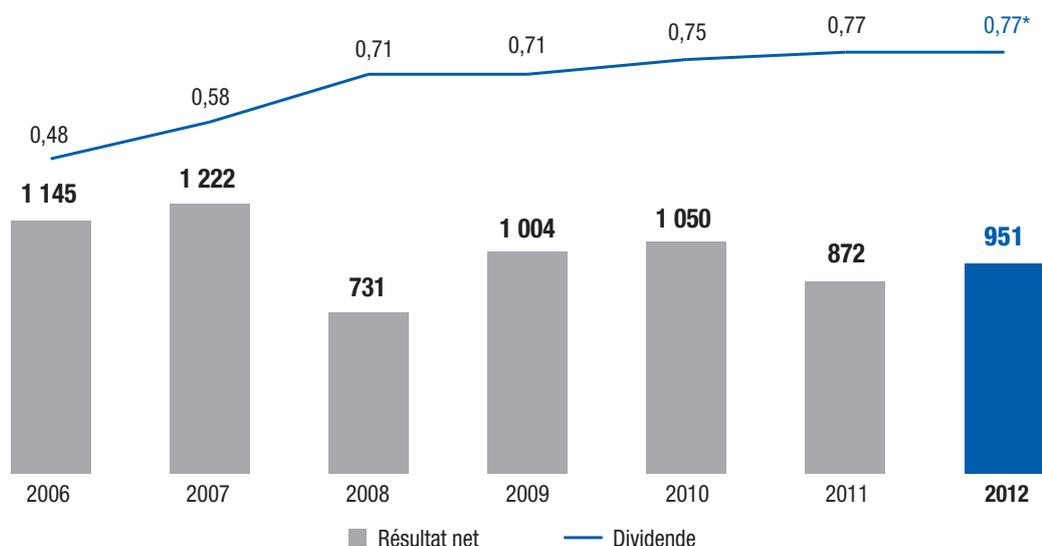
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
<b>Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	643 500	594 151	594 151	594 151	594 151
Nombre d'actions ordinaires existantes	643 500 175	594 151 292	594 151 292	594 151 292	594 151 292
<b>Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 042 303	21 345 143	23 948 663	24 376 642	22 817 647
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	739 281	589 153	282 402	1 099 789	1 301 111
Impôt sur les bénéfices	94 740	98 045	46 156	142 505	260 975
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	554 702	473 121	212 772	934 268	970 903
<b>Résultats par action (en unité)*</b>					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,15	0,99	0,48	1,85	2,19
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,86	0,80	0,36	1,57	1,63
Dividende attribué à chaque action	0,77**	0,77	0,77	0,75	0,71
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen pendant l'exercice	3 119	3 077	3 068	3 432	3 357
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	307 929	253 039	257 834	269 182	254 496

\* L'indication des différents résultats par action au titre des exercices 2010, 2009 et 2008 a été ajusté pour refléter la division par 4 du nominal de l'action intervenue le 5 juillet 2010.

\*\* Proposition de dividende à distribuer en 2013.

## HISTORIQUE DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DU DIVIDENDE

(En € par action ; en M€)



\* Soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle 2013, avec option de paiement du dividende en actions

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTION

## Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale à caractère ordinaire

### APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS 2012 DE CNP ASSURANCES ET DE SON GROUPE ET DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1<sup>RE</sup> ET 2<sup>E</sup> RÉSOLUTIONS)

La 1<sup>re</sup> résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 951,4 M€.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE À 0,77 € PAR ACTION (3<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2012 ressort à 554 702 287,78 € (contre 473 121 371,91 € pour l'exercice 2011).

Le conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2012, de 470 533 375,40 € augmenté d'un montant de 24 961 760 € prélevé sur les réserves facultatives disponibles de la Société, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du 30 mai 2013 selon les modalités présentées dans la 3<sup>e</sup> résolution.

Le montant du dividende proposé est identique à celui de l'an dernier, soit 0,77 € par action et correspond à un taux de distribution inchangé de 52 % du résultat net consolidé (part du Groupe).

Le dividende versé aux actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

- fait l'objet, lors de son versement, d'un prélèvement à la source de 21 % pratiqué à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu. Toutefois, ce prélèvement ne sera pas effectué si une demande de dispense a été dûment formulée par l'actionnaire dans le délai prévu ;
- est imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

### OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (4<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

Pour la deuxième année consécutive, le conseil d'administration propose aux actionnaires de CNP Assurances

de percevoir leurs dividendes soit en numéraire, soit en actions de la Société. Les conditions et les modalités de cette opération, sont très semblables à celles de l'année dernière :

- cours de l'action retenu en cas d'option pour le dividende en actions : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'assemblée générale, diminuée du montant du dividende. Le cours de l'action est déterminé sans application de la décote, autorisée par l'article L. 232-19 alinéa 2 du code de commerce. En outre, afin que l'actionnaire optant pour le paiement en actions ne paie pas le dividende qu'il reçoit par ailleurs, ce même cours moyen sera diminué du montant du dividende ;
- date de détachement du dividende : 30 avril 2013 ;
- période d'option pour un dividende en numéraire ou en actions : entre le 30 avril 2013 et le 21 mai 2013 inclus (à défaut d'option, le dividende sera payé en numéraire) ;
- date de mise en paiement du dividende : à compter du 30 mai 2013.

### APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (5<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sont relatives, d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2012 et d'autre part, à deux nouvelles conventions autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

### NOMINATION ET RATIFICATION DE LA NOMINATION D'ADMINISTRATEURS (6<sup>E</sup>, 7<sup>E</sup> ET 8<sup>E</sup> RÉSOLUTIONS)

La 6<sup>e</sup> résolution se rapporte à la nomination de M. Frédéric Lavenir en qualité d'administrateur pour une durée identique à celle de son mandat de directeur général, soit une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> résolutions concernent la ratification de la nomination de Mme Anne-Sophie Grave en qualité d'administratrice et celle de M. Jean-Yves Forel, en qualité d'administrateur. Ces personnes ont été cooptées par le conseil d'administration respectivement les

13 novembre 2012 et 11 décembre 2012, en remplacement de MM. Antoine Gosset-Grainville et Olivier Klein, administrateurs démissionnaires.

### **AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ. PRIX MAXIMUM D'ACHAT : 25 €/ACTION (9<sup>E</sup> RÉSOLUTION)**

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'assemblée générale des actionnaires au cours des années précédentes, à l'exception du prix maximum d'achat par action revu à la baisse à 25 € par action. Le plafond maximum des fonds destinés à la réalisation du programme, qui tient compte de l'augmentation de capital résultant du paiement du précédent dividende en actions intervenu en juillet 2012, a été actualisé à 1 608 750 437 €.

Conformément à la loi, il est prévu que l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit, en outre, que le conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

Le prochain conseil d'administration qui suit l'assemblée du 25 avril 2013 se réunissant plusieurs semaines après cette assemblée, le conseil ayant arrêté les comptes ainsi que les projets de résolution a d'ores et déjà subdélégué au directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'assemblée générale des actionnaires.

Le vote conforme de l'assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et Frédéric Lavenir pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

## Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale à caractère extraordinaire

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE CNP ASSURANCES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES (10<sup>E</sup> RÉSOLUTION)**

Le tableau récapitulatif des autorisations et délégations données par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration indique que cette délégation de compétence vient à échéance cette année et qu'il serait opportun de la renouveler.

En effet, dans un contexte économique et stratégique qui exige des entreprises une réactivité permanente, il a semblé utile au conseil d'administration de proposer une résolution ayant pour objet de donner délégation de compétence au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. Cette délégation permettrait de renforcer et d'accélérer le processus de décision, sans avoir, en cas de besoin, à réunir de façon précipitée les actionnaires en assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration disposerait alors du pouvoir d'apprécier l'opportunité d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants, et de mettre en œuvre celle-ci, dans les limites suivantes :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros, correspondant à environ 7,8 % du capital ;
- une durée de la délégation de compétence fixée à 26 mois, ce qui correspond à la durée maximum légale.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE ET/OU DE GROUPE (11<sup>E</sup> RÉSOLUTION)**

En application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du code de commerce, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans, pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un PEE, si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce représentent moins de 3 % du capital de la Société.

La part des actions détenues par les salariés s'élève au 31 décembre 2012 à 0,33 % du capital social de CNP Assurances.

La onzième résolution soumise au vote de l'assemblée prévoit également une délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise et/ou de groupe dans la limite du montant maximum légal, primes d'émission incluses, en octroyant éventuellement une décote de 20 %.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

# PROJETS DE RÉSOLUTION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

## Projets de résolution à caractère ordinaire

### Première résolution

#### APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2012

L'assemblée générale à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur la gestion de CNP Assurances et de son Groupe au cours de l'exercice 2012 ;
- du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution ;
- des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances ;
- du rapport général des commissaires aux comptes ;
- du rapport du président du conseil d'administration sur la composition, le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du code de commerce ;

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 554 702 287,78 €.

L'assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 3 867 682 € sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

### Deuxième résolution

#### APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2012

L'assemblée générale à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2012, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 951,4 M€ tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe, telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

### Troisième résolution

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'assemblée générale à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2012 s'élève à 554 702 287,78 €, et que ce bénéfice net apure le report à nouveau négatif résultant de la comptabilisation de la taxation exceptionnelle de la réserve de capitalisation d'un montant de 84 168 912,38 €, formant ensemble un résultat distribuable de 470 533 375,40 €, auquel s'ajoute un montant de 24 961 760 € prélevé sur les réserves facultatives (dont la Société a la libre disposition),

Approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence,

- de distribuer à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 495 495 134,75 € ;
- d'affecter le solde, soit 0,65 € au poste comptable « report à nouveau ».

Le dividende revenant à chacune des 643 500 175 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 30 mai 2013 étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 30 avril 2013.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L. 225-210 du code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2009	148 537 823	3,00 €*
2010	594 151 292	0,77 €
2011	594 151 292	0,77 €

\* L'assemblée générale des actionnaires a décidé le 25 mai 2010 la division par quatre de la valeur nominale des actions de CNP Assurances, portant ainsi le nombre total desdites actions de la Société à 594 151 292. Si la division de la valeur nominale de l'action avait été mise en œuvre avant la décision d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2009, le dividende par action aurait été de 0,75 €.

En application de l'obligation d'information définie aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au paragraphe 3-2° de l'article 158 du code général des impôts.

#### Quatrième résolution

##### OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Conformément à l'article 29.3 des statuts de CNP Assurances et à l'article L. 232-18 du code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité de percevoir le dividende soit en numéraire, soit en actions ordinaires nouvelles.

Chaque actionnaire pourra opter pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions, étant toutefois précisé que cette option s'appliquera au montant total du dividende auquel il a droit.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises à un prix égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le **30 avril 2013 et le 21 mai 2013** inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (CACEIS Corporate Trust - Service Investisseurs-14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9). Au-delà de la date du 21 mai 2013, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé à compter du **30 mai 2013** après l'expiration de la période d'option. Pour

les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en espèces.

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution ainsi que l'augmentation de capital qui en résultera et apporter aux statuts les modifications corrélatives relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

#### Cinquième résolution

##### APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, l'assemblée générale à caractère ordinaire approuve ledit rapport et les deux conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

#### Sixième résolution

##### NOMINATION DE M. FRÉDÉRIC LAVENIR EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur M. Frédéric Lavenir pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### Septième résolution

##### RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MME ANNE-SOPHIE GRAVE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de Mme Anne-Sophie Grave en qualité d'administratrice désignée par le conseil

d'administration du 13 novembre 2012 en remplacement de M. Antoine Gosset-Grainville, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## Huitième résolution

### RATIFICATION DE LA NOMINATION DE M. JEAN-YVES FOREL EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de M. Jean-Yves Forel en qualité d'administrateur désigné par le conseil d'administration du 11 décembre 2012 en remplacement de M. Olivier Klein, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## Neuvième résolution

### AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, par anticipation et avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012 au terme de sa sixième résolution ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
  - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %,
    - décide que les actions pourront être achetées en vue :
    - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amaf (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
  - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
  - d'octroyer des actions aux salariés de la Société ou de son Groupe, soit par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'Entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
  - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
  - d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire,
  - décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser vingt-cinq (25) euros, hors frais,
  - décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,
  - décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser un milliard six cent huit millions sept cent cinquante mille quatre cent trente-sept (1 608 750 437) euros,
  - décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment,
  - confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation

effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :

- conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- établir tous documents et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,

- effectuer toutes formalités et publications,
- et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation,
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce.

## Projets de résolution à caractère extraordinaire

### Dixième résolution

#### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE CNP ASSURANCES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre fin par anticipation et avec effet immédiat à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 au terme de sa douzième résolution et, conformément aux articles L. 225-129 et L. 225-129-2 du code de commerce :

- délègue au conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, et avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Le conseil d'administration pourra, en outre, conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible à un nombre d'actions ordinaires supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires, le conseil d'administration pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les actions non souscrites, et/ou les offrir au public ;

- délègue au conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder, le cas échéant, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence de l'opération sur le capital de la Société, procéder à la modification corrélative des statuts et permettre l'imputation éventuelle des frais sur la prime d'émission et plus généralement, faire le nécessaire.

Il appartiendra au conseil d'administration de fixer le prix d'émission des actions ordinaires. La somme perçue par la Société sera pour chaque action ordinaire émise, au moins égale à sa valeur nominale ;

- décide que le conseil d'administration pourra, dans les limites légales, déléguer au directeur général, les compétences qui lui sont conférées au titre de la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

**Onzième résolution****DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE ET/OU DE GROUPE DANS LA LIMITE DE 3 % DU CAPITAL SOCIAL**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de mettre fin par anticipation et avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 2011 au terme de sa onzième résolution et, conformément aux dispositions légales et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du code de commerce et L. 3332-1 et suivants du code du travail :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, dans la limite d'un montant maximum de trois pour cent (3 %) du capital social, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
- décide, en application de l'article L. 3332-19 du code du travail, de fixer la décote à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à réduire ou à ne pas consentir de décote ;
- décide que le conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-21 du code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet notamment :
  - d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :
    - fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de groupe,
    - fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
    - sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes,
    - d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée.

**Projets de résolution à caractère ordinaire****Douzième résolution****POUVOIRS POUR FORMALITÉS**

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

# NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## JEAN-PAUL BAILLY

Né le 29 novembre 1946

École polytechnique, Master of science  
in management

### Fonctions :

Monsieur Jean-Paul Bailly est président-directeur général de La Poste et président du conseil de surveillance de La Banque Postale. Vice-président du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, Jean-Paul Bailly a été renouvelé pour deux ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Il est membre du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.



## PHILIPPE BAUMLIN

Né le 16 juin 1957

### Fonctions :

Monsieur Philippe Baumlin est délégué régional CNP Assurances – délégation régionale Midi-Pyrénées et président du conseil de surveillance du FCPE « Actions CNP ». Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, Philippe Baumlin a été renouvelé pour quatre ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Il est membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.



## MICHEL BOUVARD

Né le 17 mars 1955

Maîtrise de droit public

### Fonctions :

Monsieur Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances de l'Assemblée nationale jusqu'en 2012, a été nommé pour cinq ans administrateur par l'assemblée générale

des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée pour quatre ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

La Caisse des dépôts et consignations est représentée, depuis le 20 septembre 2012, par Monsieur **Antoine Gosset-Grainville**.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, né le 17 mars 1966, Antoine Gosset-Grainville est directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations.

Il est membre du comité des rémunérations et des nominations et du comité stratégique de CNP Assurances.



## MARCIA CAMPBELL\*

Née le 30 mars 1959

Licence de français, études commerciales et  
études des Beaux-arts, Université d'Édimbourg,  
MBA Open University

### Fonctions :

Madame Marcia Campbell est présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique au sein du Gouvernement écossais après avoir été directrice des opérations d'Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group plc entre 2010 et mars 2012.

Administratrice depuis le 22 février 2011 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Marcia Campbell a été renouvelée pour quatre ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Elle est membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

\* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.

**VIRGINIE CHAPRON DU JEU**

Née le 13 octobre 1961

Institut d'études politiques de Paris, DESS  
« commerce extérieur » de l'université Paris IX  
Dauphine

**Fonctions :**

Madame Virginie Chapron du Jeu, directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et consignations après avoir été directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations au sein du pôle finances, stratégie, filiales et international (octobre 2011 - février 2013), a été nommée pour cinq ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Elle est membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

**L'ÉTAT FRANÇAIS**

L'État a été nommé pour quatre ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

L'État est représenté au conseil d'administration, depuis le 30 avril 2009, par Monsieur **Ramon Fernandez**.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, né le 25 juin 1967, Ramon Fernandez est directeur général de la direction générale du Trésor.

**JEAN-PAUL FAUGÈRE\***

Né le 12 décembre 1956

École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

**Fonctions :**

Monsieur Jean-Paul Faugère est président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012. Précédemment, il était directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à mai 2012.

M. Faugère a été nommé pour cinq ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Le conseil d'administration de la Société, réuni le même jour à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, a nommé M. Faugère président du conseil d'administration de CNP Assurances. Ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Il est président du comité stratégique et membre du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

**ANDRÉ LAURENT MICHELSON**

Né le 10 février 1955

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut  
d'études politiques de Paris, École nationale  
d'administration

**Fonctions :**

Monsieur André Laurent Michelson est secrétaire général du groupe Caisse des Dépôts.

Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, André Laurent Michelson a été renouvelé pour deux ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

**STÉPHANE PALLEZ\***

Née le 23 août 1959

Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration

**Fonctions :**

Madame Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de la Caisse centrale de réassurance depuis juillet 2011. Précédemment, Stéphane Pallez était directeur financier délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management.

Administratrice depuis le 5 avril 2011 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Stéphane Pallez a été renouvelée pour quatre ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Elle est présidente du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

**HENRI PROGLIO\***

Né le 29 juin 1949

HEC

**Fonctions :**

Monsieur Henri Proglgio est président-directeur général d'EDF après avoir été président-directeur général de Veolia Environnement.

Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, Henri Proglgio a été renouvelé pour cinq ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012.

Il est membre du comité stratégique et président du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

\* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.



### FRANCK SILVENT

Né le 1<sup>er</sup> août 1972

Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration

#### Fonctions :

Monsieur Franck Silvent est directeur du pilotage stratégique, du développement durable et des études du groupe Caisse des Dépôts depuis janvier 2013 après avoir été directeur général délégué de la Compagnie des Alpes (2009-2012).

Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007 puis administrateur à partir du 10 juillet 2007, Franck Silvent a été renouvelé pour deux ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

#### SOPASSURE

La société Sopassure a été nommée pour 5 ans administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Depuis le 9 mars 2004, Sopassure est représentée au conseil de surveillance puis au conseil d'administration de CNP Assurances par Monsieur **Marc-André Feffer**.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'École nationale d'administration, né le 22 décembre 1949, Marc-André Feffer est directeur général adjoint en charge de la stratégie et du développement, des affaires internationales et juridiques et de la régulation du groupe La Poste et vice-président du conseil de surveillance de La Banque Postale.

Il est membre du comité stratégique de CNP Assurances.



### PHILIPPE WAHL

Né le 11 mars 1956

Institut d'études politiques de Paris,  
DEA d'économie monétaire et financière,  
École nationale d'administration

#### Fonctions :

Monsieur Philippe Wahl est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste et membre du comité exécutif.

Administrateur depuis le 22 février 2011 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Philippe Wahl a été renouvelé pour deux ans administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Il est membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.



### FRANÇOIS PÉROL

Né le 6 novembre 1963

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

#### Fonctions :

Monsieur François Pérol est président du directoire de BPCE et président du conseil d'administration de Natixis.

Nommé administrateur pour cinq ans par l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2009, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Il est membre du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.



### PIERRE GARCIN

Né le 8 février 1960

École centrale de Paris

#### Fonctions :

Monsieur Pierre Garcin est directeur des assurances du Groupe BPCE. Précédemment et depuis 2008, Pierre Garcin était directeur général adjoint de Direct Assurance et directeur financier d'AXA Global Direct.

Censeur du conseil d'administration depuis le 7 octobre 2010 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Pierre Garcin a été renouvelé pour deux ans censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.



### JACQUES HORNEZ

Né le 19 juillet 1950

#### Fonctions :

Monsieur Jacques Hornez est administrateur de la MGEN après en avoir été le vice-président et le trésorier général.

Membre du conseil de surveillance à compter de septembre 2002, puis censeur à partir du 10 juillet 2007, Jacques Hornez a été renouvelé pour quatre ans censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.



### ALAIN QUINET

Né le 11 septembre 1961  
Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration

#### Fonctions :

Monsieur Alain Quinet est directeur général délégué de Réseau Ferré de France après avoir été directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts.

Administrateur depuis le 17 septembre 2008 pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice 2011, Alain Quinet a été nommé pour cinq ans censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

## Ratifications soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires



### JEAN-YVES FOREL

Né le 17 mai 1961  
Institut d'études politiques de Grenoble,  
Licence en Sciences économiques

#### Fonctions :

Monsieur Jean-Yves Forel est directeur général, membre du directoire de BPCE en charge du pôle Banque commerciale et Assurance depuis le 21 novembre 2012.

Jean-Yves Forel a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 11 décembre 2012 pour remplacer Olivier Klein, démissionnaire début novembre 2012.

Il est membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique de CNP Assurances.

La ratification de la nomination de M. Forel pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013) fait l'objet d'un projet de résolution soumis au vote des actionnaires.

#### Parcours professionnel :

M. Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'Exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires dont il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services Financiers Spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services Financiers Spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du Groupe BPCE.



### ANNE-SOPHIE GRAVE

Née le 6 février 1960  
École nationale supérieure des mines de Paris  
(Mines ParisTech)

#### Fonctions :

Madame Anne-Sophie Grave est directrice des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et consignations depuis mars 2011.

Après avoir été représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations du 23 mars au 19 septembre 2012, Anne-Sophie Grave a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 13 novembre 2012 pour remplacer Antoine Gosset-Grainville, nommé représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations le 20 septembre 2012.

Elle est membre du comité stratégique de CNP Assurances.

La ratification de la nomination de Mme Grave pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015) fait l'objet d'un projet de résolution soumis au vote des actionnaires.

#### Parcours professionnel :

Mme Grave a été notamment directrice générale du groupe Opievoy (2001-2006), présidente du directoire d'Efidis (filiale du groupe SNI), membre du comité exécutif du groupe SNI (2007-2011) et membre du directoire de la SNI (2010-2011).

## Nomination soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires



### FRÉDÉRIC LAVENIR

Né le 11 juin 1960

HEC, École nationale d'administration.

#### Fonctions :

Monsieur Frédéric Lavenir est directeur général de CNP Assurances depuis le 26 septembre 2012.

La nomination de Frédéric Lavenir en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 pour une durée de quatre ans identique à celle de son mandat de directeur général prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### Parcours professionnel :

Frédéric Lavenir débute sa carrière à l'Inspection générale des finances en 1986. Il poursuit son parcours à la direction du trésor à partir de 1991 où il devient chef du bureau des entreprises d'assurances (1992), Secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) en 1995.

Entre 1997 et 2000, il est directeur adjoint du Cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

En 2001, Frédéric Lavenir rejoint le groupe BNP Paribas et devient directeur général puis président-directeur général de BNP Paribas Lease Group dont le modèle d'affaires est fondé sur un partenariat avec des réseaux distributeurs.

De 2007 à fin septembre 2012, il est responsable des ressources humaines, membre du comité exécutif du groupe BNP Paribas.

# MODALITÉS PRATIQUES

## Comment participer au vote de l'assemblée générale ?

Pour participer à une assemblée générale plusieurs options vous sont proposées :

- demander une carte d'admission pour y assister personnellement ;
- voter par correspondance ;
- autoriser le président à voter en votre nom ;
- donner mandat à votre conjoint, à un autre actionnaire ou à un tiers pour vous représenter.

Ces choix peuvent être exprimés soit par courrier postal, au moyen du formulaire unique de vote, soit par le canal d'Internet.

## Vous assistez à l'assemblée générale

- Cochez la case **A** pour demander une carte d'admission.
- Dater et signez ce formulaire **6**.
- Renvoyez le formulaire unique de vote à CACEIS Corporate Trust, si vous êtes actionnaire au nominatif, ou à votre intermédiaire financier, si vous êtes actionnaire au porteur.

Ces démarches accomplies, votre carte d'admission vous sera envoyée par courrier postal ou tenue à votre disposition à une borne d'accueil de l'assemblée générale si les délais postaux étaient trop courts.

**Cette carte d'admission ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées le jour de l'assemblée générale.**

## Vous n'assistez pas à l'assemblée générale

- Choisissez l'une des trois options :
  - Je vote par correspondance ;
  - Je donne pouvoir au président de l'assemblée générale ;
  - Je donne pouvoir à un tiers dénommé.

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

- Cochez la case correspondante **1**
  - Projets de résolution approuvés par le conseil d'administration (le texte de ces résolutions se trouve dans les pages 11 à 15)
    - Pour voter pour : laissez telles quelles les cases correspondant aux résolutions qui recueillent votre adhésion ;
    - Pour voter contre : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.
- Dans l'éventualité de projets de résolution non agréés par le conseil d'administration\*
  - Noircissez la case correspondant à votre choix.

### POUVOIR AU PRÉSIDENT

- Cochez la case correspondante **4**.

### POUVOIR À UN TIERS DÉNOMMÉ

- Cochez la case correspondante **5**.
- Indiquez les nom et prénom de la personne choisie pour vous représenter.

### QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX

**Vous devez dater et signer le formulaire unique de vote et le retourner le 22 avril au plus tard.**

#### POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF :

à CACEIS Corporate Trust, au moyen de l'enveloppe T jointe au dossier de convocation ou à CACEIS Corporate – assemblées générales centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 09, sous pli affranchi ;

#### POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR :

à votre banque (ou autre intermédiaire financier) qui y joindra une attestation de participation\*\* avant de transmettre le tout à CACEIS Corporate Trust

\* Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de cette assemblée de points ou de projets de résolution par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, doivent être envoyées au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : [actionnaires@cnp.fr](mailto:actionnaires@cnp.fr), dans un délai de 25 jours avant la tenue de l'assemblée générale, soit au plus tard le 31 mars 2013.

\*\* Document qui matérialise l'inscription de vos actions CNP Assurances sur votre compte-titres et qui, mis à jour automatiquement, le 22 avril 2013 à zéro heure, justifie votre qualité d'actionnaire à l'assemblée générale.

# FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE

(également en version interactive [www.cnp-finances.fr/guide-pratique](http://www.cnp-finances.fr/guide-pratique))

**Vous désirez assister à l'assemblée :** cochez la case A.

**Vous désirez voter par correspondance :** cochez ici, et suivez les instructions.

**Vous désirez donner pouvoir au Président de l'assemblée :** cochez ici.

**Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'assemblée, cochez ici, et inscrivez les coordonnées de cette personne.**

**A**

**IMPORTANT :** Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci [ ] la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this [ ], date and sign at the bottom of the form.**  
**A.** Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**  
**B.** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**



L'assureur de toute une vie

**Siège social/Headquarters**  
 4, place René Dautry – 75716 Paris Cedex 15  
 Société anonyme au capital de 643 500 175 €  
 341 737 062 R.C.S. Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES**  
**JEUDI 25 AVRIL 2013, A 14 HEURES 30**  
 Palais des Congrès – 2 Place de la Porte Maillot – 75017 PARIS  
**GENERAL ORDINARY AND EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**  
**On APRIL 25, 2013 at 14.30 p.m.**  
 Palais des Congrès – 2 Place de la Porte Maillot – 75017 PARIS

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

FORMULAIRE DÉDIÉ AUX SOCIÉTÉS FRANÇAISES / FORM RELATED TO FRENCH COMPANIES

**1**  **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci [ ] la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [ ], for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci [ ] la case correspondant à mon choix.  
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this [ ]

	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**3** Oui / Yes    Non/No    Abst/Abs    Oui / Yes    Non/No    Abst/Abs

A      F

B      G

C      H

D      J

E      K

**4**  **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
 See reverse (3)

**5**  **JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)

**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valables que si elles sont directement retournées à votre banque.  
**CAUTION :** if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)  
 Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....   
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO).....   
 - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification    sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification

à la banque / to the bank    22 avril 2013  
 à la société / to the company    22 avril 2013

Date & Signature

**6**

**Quel que soit votre choix, datez et signez ici.**

## Vote pré-assemblée générale via Internet

Le dispositif de vote pré-assemblée générale via Internet <https://www.nomi.olisnet.com> sera ouvert du 3 avril au 24 avril 2013 à 15 H 00.

### COMMENT ACCÉDER AU FORMULAIRE DE VOTE ÉLECTRONIQUE ?

#### Vous êtes actionnaire au porteur :

Vous êtes invité à retourner à votre intermédiaire financier, le 17 avril 2013 au plus tard, le formulaire « demande d'attestation de participation réservée uniquement aux actionnaires au porteur souhaitant exprimer leur mode de participation à l'Assemblée via Internet ».

Ce document sera transmis à CACEIS Corporate Trust, qui vous adressera alors votre identifiant de connexion au site OLIS-Actionnaire <https://www.nomi.olisnet.com> par courrier. Votre mot de passe, vous sera, quant à lui, adressé par courriel à l'adresse électronique que votre teneur de compte aura communiqué à CACEIS Corporate Trust.

#### Vous êtes actionnaire au nominatif pur :

Le site OLIS-Actionnaire <https://www.nomi.olisnet.com>, qui vous permet de consulter votre compte courant nominatif géré par CACEIS Corporate Trust, propose également une application « Vote par Internet ». Pour vous faciliter l'utilisation de ce module, votre identifiant de connexion OLIS-Actionnaire vous a été rappelé dans le courrier accompagnant votre dossier de convocation à l'assemblée générale.

#### Vous êtes actionnaire au nominatif administré :

Vous avez reçu en même temps que votre dossier de convocation à l'assemblée générale, un courrier de CACEIS Corporate Trust vous communiquant votre référence client. Votre identifiant de connexion vous sera, quant à lui, transmis par courrier séparé. Ces deux éléments de connexion vous permettront d'accéder à l'application « Vote par Internet » du site Olis-Actionnaires <https://www.nomi.olisnet.com>. La fonction « première connexion » de ce site, fera apparaître à l'écran les indications nécessaires pour obtenir votre mot de passe.

### POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

- Le service Relation Investisseurs de CACEIS Corporate Trust est à votre disposition, du lundi au vendredi de 09 heures à 18 heures, pour vous guider lors de votre connexion à <https://www.nomi.olisnet.com> et répondre à vos questions.
- N'hésitez pas à le contacter au 01 57 78 33 44 ou par courriel à l'adresse suivante [CT-contact@caceis.com](mailto:CT-contact@caceis.com).

## Pour assister à l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances



Rendez-vous le 25 avril 2013 à 14 h 30,  
au palais des congrès  
Auditorium Havane - Niveau 3  
2, place de la Porte Maillot  
75017 Paris

- (M) Ligne 1 - station Porte Maillot
- (REF) RER Ligne C – station Neully-Porte Maillot
- (Bus) Lignes 43, 73, 82, 244, PC1, PC3

Parking souterrain payant avec accès direct au Palais des Congrès

# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

## Pour toutes questions écrites

Conformément aux dispositions des articles L. 225-108 alinéa 3 et R. 225-84 du code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président du conseil d'administration.

**Ces questions doivent être adressées :**

- **par courrier postal** : au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

■ **par courrier électronique à l'adresse suivante :**

**[questions-ecritesag2013@cnp.fr](mailto:questions-ecritesag2013@cnp.fr)**

au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte).

## Documents et renseignements

Vous pouvez demander à CNP Assurances de vous faire parvenir les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce concernant l'assemblée générale convoquée le 25 avril 2013, à l'exception de ceux annexés au formulaire de procuration et de vote par correspondance.

**NB** : Les actionnaires au nominatif peuvent obtenir de CNP Assurances, en formulant une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités, à l'occasion de chacune des assemblées générales d'actionnaires ultérieures.

## Pour toutes informations

### VOUS POUVEZ CONTACTER LA DIRECTION JURIDIQUE CORPORATE :

Courrier :

**CNP Assurances**  
**Direction juridique corporate**  
**Service Droit des sociétés**  
**4, place Raoul Dautry**  
**75716 Paris Cedex 15**

E-mail : [actionnaires@cnp.fr](mailto:actionnaires@cnp.fr)

# PUBLICATIONS 2012

## Éditions annuelles

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



RAPPORT ANNUEL



BILAN RSE  
Responsabilité  
sociale de l'entreprise



## Éditions « Actionnaires »

GUIDE DE L'ACTIONNAIRE 2013



LETTRE D'INFORMATION  
TRIMESTRIELLE



Ces publications sont disponibles, en français et en anglais\*, et téléchargeables sur le site [www.cnp-finances.fr](http://www.cnp-finances.fr).

Elles peuvent vous être envoyées sur simple demande :

■ auprès des téléconseillers du numéro vert « actionnaires » (Touche 4) : du lundi au vendredi de 9 H à 18 H.

 N° Vert **0 800 544 544**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

■ ou par courriel à [actionnaires@cnp.fr](mailto:actionnaires@cnp.fr) ou [infofi@cnp.fr](mailto:infofi@cnp.fr)

\* À l'exception des publications actionnaires.

■  
CNP Assurances  
sur internet

**www.cnp.fr**

Ce site présente CNP Assurances, ses filiales,  
ses métiers, ses films publicitaires, etc.

**www.cnp-finances.fr**

Un site exclusivement consacré à l'information  
financière, comportant un espace actionnaires  
et un espace investisseurs.

**www.cnp-lecercle.fr**

Un site dédié aux membres du cercle des actionnaires.

**www.toutsavoirlassurancevie.fr**

Ce site pédagogique vous explique l'assurance vie en vidéo.

**CNP ASSURANCES**

Société Anonyme  
au capital de 643 500 175 euros  
entièrement libéré

■  
Siège social :  
4, place Raoul Dautry  
75716 Paris Cedex 15  
RCS Paris 341 737 062  
Entreprise régie par le code des assurances  
Site Internet : www.cnp.fr



L'assureur de toute une vie